



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

SEANCE DU 07 JUIN 2023

N° DEL-2023-3-27

Nature de l'acte :
Autres domaines de
compétence des
communes

OBJET :
Désignation des jurés de
cour d'assises au titre de
l'année 2024 pour la
Commune de Thoiry et les
Communes du Canton de
Thoiry de moins de 1300
habitants

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230607-DEL-2023-3-27-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire de la Préfète de l'Ain en date du 11 mai 2023 sur la constitution du jury d'assises 2024 ainsi que l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2023 déterminant le nombre et la répartition des jurés d'assises,

Madame le Maire indique que l'établissement des listes préparatoires destinées à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assises doit être effectué publiquement. Les communes comptant moins de 1300 habitants sont regroupées et le tirage au sort doit avoir lieu dans la commune du bureau centralisateur (ex : chef-lieu de canton).

De ce fait, le conseil municipal doit procéder au tirage au sort des 15 jurés d'assises pour la Commune de Thoiry et des 9 jurés d'assises pour les Communes de moins de 1300 habitants du Canton de Thoiry, soit Chézery-Forens, Farges, Léaz, Lelex, Mijoux et Pougny selon la répartition suivante :

Communes	Nombres de jurés d'assises à tirer au sort
Thoiry	15
Chézery-Forens	1
Farges	2
Léaz	2
Lelex	1
Mijoux	1
Pougny	2

Ce tirage au sort sera effectué à partir des listes électorales, il est précisé que ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de la liste, soit 2024.

Par ailleurs, sont dispensés des fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle, les personnes âgées de plus de soixante-dix ans et les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE au tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire communale destinée à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assises pour l'année 2024.

FAIT A THOIRY,
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230607-DEL-2023-3-27-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023